


Présidence de la République

Dakar, le 20 Juin 1963
1963

C I R C U L A I R E

à Messieurs les Gouverneurs de Région

Me Lendze


Mon attention a été appelée sur les pratiques discriminatoires dont étaient l'objet certains militants des partis d'opposition légale, de la part des autorités administratives de la République. C'est ainsi qu'il vient de m'être signalé que, dans telle ou telle région du Sénégal, des mesures partisanses auraient été prises concernant notamment :

- l'inscription des enfants dans les écoles publiques
- la distribution des semences et l'attribution de prêts de vivres.
- la création de coopératives ou l'ouverture de sections de consommation au sein de coopératives existantes.

Il est évident que de tels actes dénaturent la politique qu'entend mener mon Gouvernement. Ils portent atteinte aux principes démocratiques qui sont à la base de notre organisation étatique et qui postulent l'égal droit de chaque citoyen sénégalais à profiter des bienfaits de l'Etat sénégalais.

C'est une erreur de penser que la défense et la consolidation du Parti majoritaire gouvernemental - j'ai nommé l U.P.S. - exigent l'emploi de telles armes. Ce Parti doit conserver son audience auprès des masses populaires, grâce à la cohérence de ses structures, la justesse de sa doctrine et les vertus de son programme et non par l'utilisation partisane des moyens de la puissance publique.

Est-il besoin d'ajouter que de telles pratiques vont aussi à l'encontre des objectifs d'unité nationale, qui sont un des buts fondamentaux de la politique que je mène ?

En conséquence, je vous demande de prendre, au niveau de votre circonscription, toutes dispositions de nature à éviter le retour de tels abus. J'insiste pour que les termes de cette circulaire soient portés à la connaissance de tous les fonctionnaires d'autorité et chefs de service, placés sous vos ordres.

... ..